

LE CONSEIL D'ETAT VALIDE LE LIMOGEAGE DE BRUNO GUIGUE

par La Rédaction

Le Conseil d'Etat a confirmé jeudi le limogeage de Bruno Guigue, sous-préfet de Saintes (Charente-Maritime) et chroniqueur de politique internationale sur le Moyen-Orient.

En réponse à une tribune publiée le 27 février 2008 dans les colonnes du quotidien Le Monde, titrée « L'ONU contre les droits de l'homme »,

Bruno Guigue a reconnu qu'il s'était mis "dans une situation incompatible avec l'exercice de ses fonctions" de sous-préfet en publiant une tribune anti-israélienne sur un site internet intitulé "Quand le lobby pro-israélien se déchaîne contre l'ONU" pour répondre à une tribune du Monde ayant pour titre: "L'ONU contre les droits de l'homme" qu'il trouvait "d'une hystérie verbale et d'une mauvaise foi insondables". Il y écrit: "Les accusations qu'il profère à l'égard du conseil des droits de l'homme de l'ONU sont si mensongères que même la liste des signataires ne tempère qu'à peine notre stupéfaction".

Suite à ces propos, la ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie a limogé Bruno Guigue pour "violation du devoir de neutralité et de réserve d'un sous-préfet". Le Ministère de l'Intérieur a également souligné étonné de la "grande violence" que revêtiraient certaines comparaisons et critiques émises par Bruno Guigue dans sa tribune.

<http://www.continentalnews.fr/actualite/editorial,145/le-conseil-d-etat-valide-le-limogeage-de-bruno-guigue,7384.html>